

# CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 05 mai 2023

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle polyvalente le

**Jeudi 11 mai 2023  
à 18h30**

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,  
Lyliane SIGNAT

Ordre du jour :

Approbation des comptes rendus du 16 février 2023, 09 mars 2023 et 06 avril 2023

1-Personnel : création d'un poste d'adjoint technique contractuel

2-Bail antenne relais

3-Convention relative à l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers de retraite relevant de la CNRACL

4-Dépôt d'une déclaration préalable

5-Subventions communales

6-Rémunération commissaire enquêteur

7-Demande de cession d'un chemin rural à La Loubatière

8-Demande de subvention : voirie communale accidentogène

9-Heure civique : subvention appel à projet

10-Heure civique : convention intervention en Ehpad

Questions diverses

---

## SEANCE DU 11 MAI 2023

*Le onze mai deux mil vingt-trois, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sulpice d'Arnoult, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Mme Liliane SIGNAT, Maire.*

*Date de convocation du Conseil Municipal : 05 mai 2023*

*Etaient présents : Mme SIGNAT Liliane, Maire,*

*M. AMBERT Aymeric, M. BRUN Xavier, Mme DUC Marylène, M. GALLET Jean-Michel, Mme GUILLOUT Florence, M. POCH Patrick.*

*Excusés : Mme BOIS Alexandra (pouvoir à Mme Duc), M. CRESPIEN François, M. DUBREUIL David (pouvoir à M. Poch), M. MARCHADIER Bruno (pouvoir à Mme Signat), Mme OGER Isabelle (pouvoir à M. Brun).*

*Secrétaire de séance : Mme DUC Marylène.*

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance du 16 février 2023, dont un exemplaire leur a été transmis.  
Aucune remarque n'étant soulevée, le compte-rendu du 16 février 2023 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance du 09 mars 2023, dont un exemplaire leur a été transmis.  
Aucune remarque n'étant soulevée, le compte-rendu du 09 mars 2023, est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance du 06 avril 2023, dont un exemplaire leur a été transmis. Le compte-rendu est adopté avec une abstention.

Mme le Maire informe le Conseil que M. Gallet avait envoyé un pouvoir par mail, le 1er avril 2023, à la mairie pour la réunion du 06 avril 2023. Malheureusement, ce mail n'a été ouvert qu'après la séance du Conseil et ce pouvoir n'a pas pu être pris en compte.

### **1-PERSONNEL : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL**

11.05.2023.01

Madame le Maire, considérant qu'il est nécessaire d'assurer la continuité du bon fonctionnement des services techniques :

- propose aux membres du Conseil Municipal, de créer, au titre de l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 relative au statut de la fonction publique territoriale (accroissement temporaire d'activité), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, un emploi non permanent, à temps complet, sur le grade d'adjoint technique territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de créer un emploi non permanent, d'adjoint technique territorial, à temps complet, du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 31 décembre 2023.

- Durée hebdomadaire de travail : 35h00

- Services techniques : voirie, espaces verts, entretien des bâtiments...

- Rémunération : 1er échelon du grade d'adjoint technique - rémunération à minima IM 353 (décret 2022-1615 du 22 décembre 2022 portant relèvement du minimum de traitement de la fonction publique)

Heures complémentaires et frais de déplacement si nécessités de service.

*Vote du conseil : pour : 11      contre : 0      abstention : 0*

### **2-BAIL ANTENNE RELAIS**

11.05.2023.02

Le projet de bail n'est parvenu que récemment en mairie et il n'a pas été possible de l'étudier dans son ensemble. Il sera donc revu lors du prochain conseil.

### **3-CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION DU CENTRE DE GESTION SUR LES DOSSIERS DE RETRAITE RELEVANT DE LA CNRACL**

11.05.2023.03

Madame le Maire expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue un contrôle des dossiers de liquidation pour une retraite CNRACL et des dossiers annexes (rétablissement, régularisation, validation de services...) pour le personnel des communes et des établissements qui adhèrent à ce service,

Considérant la nécessité de demander au Centre de Gestion de traiter ce type de dossiers,

S'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il convient de passer une convention entre la commune et cet établissement.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité,

-d'autoriser Madame le Maire, à signer la convention relative à l'adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la Charente-Maritime.

*Vote du conseil : pour : 11      contre : 0      abstention : 0*

#### **4-DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE**

11.05.2023.04

Madame le Maire informe le Conseil qu'il est prévu de procéder à des travaux pour refaire les joints des façades des anciens ateliers situés route de l'Ecole. Il est nécessaire pour cela de déposer une déclaration préalable de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux pour le compte de la commune et l'autorise à signer tout document au dépôt et à l'obtention de ladite demande.

*Vote du conseil : pour : 11      contre : 0      abstention : 0*

#### **5-SUBVENTIONS COMMUNALES**

11.05.2023.05

Le Conseil vote les subventions suivantes :

Conciliateurs de Justice	:	70.00 €
ONaCVG office National des Combattants et Victime de Guerre	:	70.00 €

*Vote du conseil : pour : 11      contre : 0      abstention : 0*

#### **6-REMUNERATION COMMISSAIRE ENQUETEUR**

11.05.2023.06

Sujet ajourné

#### **7-DEMANDE DE CESSION D'UN CHEMIN RURAL A LA LOUBATIERE**

11.05.2023.07

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil de la demande de Monsieur BRILLOUET Damien qui souhaite acheter le chemin rural, situé à La Loubatière, qui longe la parcelle A 1835.

Après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la cession du chemin rural qui longe la parcelle A1835 à La Loubatière.

Le prix de vente est déterminé comme suit :

--la partie du chemin située en zone « c » (constructible) de la carte communale sera cédée au prix de 10.00 € le m<sup>2</sup>

--la partie du chemin située en zone agricole sera cédée au prix de 5.00 € le m<sup>2</sup>

Le Conseil Municipal précise que les frais inhérents à ces transactions seront à la charge du demandeur (frais d'enquête publique, géomètre, enregistrement, notaire et autres frais quels qu'ils soient...).

Ce dossier sera joint à l'enquête publique qui va avoir lieu pour la vente de chemins ruraux situés à L'Isleau et à la Loubatière

Madame le Maire est chargée d'engager la procédure nécessaire à la mise à enquête publique de ce dossier et à la cession de ce chemin.

*Vote du conseil : pour : 11      contre : 0      abstention : 0*

## **8-DEMANDE DE SUBVENTION : VOIRIE COMMUNALE ACCIDENTOGENE**

11.05.2023.08

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.Elle précise que ces travaux peuvent susciter l'aide départementale pour travaux sur voirie communale accidentogène.

Madame le Maire indique que les devis présenté par le Syndicat Départemental de la Voirie, s'élève à :

- Montant HT : 12 691.40 €
- Montant TTC : 15 229.68 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter l'aide départementale pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

*Vote du conseil : pour : 11      contre : 0      abstention : 0*

## **9-HEURE CIVIQUE : SUBVENTION APPEL A PROJET**

11.05.2023.09

Le Département de la Charente-Maritime lance un appel à projets sur la thématique de l'heure civique qui vise à favoriser la solidarité de proximité et à construire des réseaux d'acteurs locaux.

Les communes adhérentes peuvent bénéficier de cet appel à projets pour animer leur réseau de volontaires sur le terrain et ainsi mettre en œuvre des projets solidaires en relation avec les volontaires de l'Heure Civique et les associations de leur territoire.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à déposer, auprès des services du Département, une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets « L'Heure Civique » et la charge des démarches nécessaires.

Le budget prévisionnel de l'opération est de 600.00 €

*Vote du conseil : pour : 11      contre : 0      abstention : 0*

## **10-HEURE CIVIQUE : CONVENTION INTERVENTION EN EHPAD**

11.05.2023.10

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une charte de partenariat dans le cadre de l'Heure Civique pour que les bénévoles puissent intervenir, dans le cadre d'échanges libres et sans impératif de périodicité, à l'Ehpad « L'Ombrière » à Saint Jean d'Angle-17620.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette charte et autorise Madame le Maire à la signer.

*Vote du conseil : pour : 7      contre : 3      abstention : 1*

## QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe les membres du Conseil du changement de prestataire pour les contrats des copieurs de la mairie et de l'école.

Mme Vieuille doit enlever un arbre de son jardin pour la construction de sa piscine. Elle propose de le replanter sur un espace vert de la rue des Poiriers. L'arbre est un jeune Catalpa. Le Conseil Municipal accepte la proposition.

Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales : rapport de phase 3 reçu en mairie. Mme le Maire attend un rendez-vous en semaine 21 ou 22 avec Impact eau Environnement

La voiture de la commune est en panne et le montant des réparations est trop élevé compte tenu de l'ancienneté du véhicule. Le conseil entame une réflexion sur son remplacement par un camion-benne ou une camionnette.

Utilisation de la cure pour la paroisse : le projet est à l'arrêt suite au départ du père Maxime.

Mme Carine Usinier a informé la mairie qu'elle ne serait plus présente à Saint Sulpice d'Arnoult, le vendredi matin avec son camion de coiffure itinérant. Elle remercie la municipalité de son accueil et de son soutien, mais la clientèle n'est pas suffisante.

Une fête de la Musique sera organisée à Saint Sulpice d'Arnoult le samedi 24 juin 2023, à partir de 16h00, par l'association Saint Sulpice Animation.

La séance est levée à 22h20.